IMPORTANT

NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PLANTER DES ARBUSTES, DES ARBRES ET AMÉNAGER DES PLATE-BANDES AUTOUR DES MONUMENTS, TOUTES CHOSES QUI PEUVENT ENTRAVER LE PASSAGE DES TRACTEURS, TONDEUSES ET COUPE-BORDURE,(RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE)

N.B

LES PERSONNES CONTREVENANTES SERONT AVISÉES PAR ÉCRIT ET DES MESURES DISCIPLINAIRES SUIVRONT.

MERCI! LA DIRECTION

Paroisse
Sainte-Anastasie

SURVEILLANCE PAR CAMÉRA